# FEDERATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES DU FILM

## REUNION DU COMITE DIRECTEUR ZURICH - 13-15 Mars 1964

Etaient présents les membres du Comité Directeur suivants :

MM. TOEPLITZ
DE VAAL
LEDOUX

LINDGREN

POGACIC SVOBODA

DDTTAMO

PRIVATO

VOLKMANN

Absents: Mme BARRY, MM. FIORAVANTI, GRIFFITH, SALES GOMES, M. MAKINEN, membre suppléant.

Conformément à l'article 75 du Règlement, les membres absents étaient remplacés par les membres suppléants présents : Mme BIRO, M. MONTY.

Secrétariat Exécutif : Mme Marion MICHELLE Melle Michelle STERLING

Le Président M. TOEPLITZ ouvrit la séance et la déclara valable, le quorum étant atteint.

Assistaient aux séances, sur l'invitation du Comité Directeur, MM. BANASZKIEWICZ (Centralne Archiwum Filmowe - Varsovie) et KLAUE (Staatliches Filmarchiv der DDR - Berlin).

L'ordre du jour suivant fut arrêté :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion précédente ;
- Rapport du Trésorier ;
  - a) situation actuelle .
  - b) recherche de revenus nouveaux ;
- Rapport de gestion du Secrétaire Exécutif ;
- Nouveaux membres ;
- Action de la FIAF dans les pays en voie de développement : Projet Africain ;
- Relations avec les autres organisations internationales ;
- Mise en application de l'Accord FTAF FICC ;
- Organisation de l'Assemblée Générale et du Congrès de Moscou ;
- Rapports des Commissions ;
- Brochure sur les archives en formation ;
- Questions statutaires ;
- Questions diverses.

Le Président renonça à présenter un rapport moral, car les divers éléments de celui-ci devaient figurer dans le rapport de gestion du Secrétaire Exécutif et d'autres points dont il devait parler étant répartis dans les questions mises à l'ordre du jour.

Toutefois M. VOLKMANN demande qu'à l'avenir le rapport moral du Président fut maintenu à l'ordre du jour, ainsi que le rapport administratif du Secrétaire Général. Et il fut spécifié que si une question était présenté ultérieurement par le Président au comme de la réunion, il serait indiqué que c'est le rapport du Président sur cette question.

Le Comité Directeur approuva ensuite le procès verbal de la réunion précédente, avec une modification, à la page 3, § 3, a) : ajouter le mot "nationaux" dans la phrase : "les films .... en provenance de Gosfilmofond peuvent être utilisés librement ....".

Mme M. MICHELLE, Secrétaire Exécutive, présenta ensuite son rapport de gestion, en commençant par exposer la situation légale actuelle de la FIAF:

Les procès pénal et civil poursuivent leur cours.

En ce qui concerne le procès civil, le Comité Directeur précédent avait discuté de la cautio judicatum solvi de 5.000 Frs F. demandée par la partie adverse, et sur le conseil de l'avocat avait décidé de demander sa réduction à 2.000 Frs, en raison des accords diplomatiques qui dispensent certains étrangers (polonais, suédois) du dépôt d'une telle caution.

Mais la partie adverse s'y étant refusée, et la plaidoirie de ce refus risquant de prolonger indéfiniment la procédure et d'augmenter son coût, le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier avaient décidé de l'opportunité de payer la totalité de la caution demandée.

Mme MICHELLE fit ensuite un rapport sur la visite de M. MAFFREN, Inspecteur de la Préfecture de Police, Service des Associations, qui était venu s'enquérir du fonctionnement, de l'administration de la Fédération, et des détails du développement du litige intervenu entre la Cinémathèque Française et la FIAF, la création de la FIAF Française par M. LANGLOIS et les procès intentés par la Fédération. M. MAFFREN avait paru convaincu de la bonne foi de la FIAF, et avait conclu en assurant que la Fédération, dans sa situation juridique actuelle, ne pouvait être inquiétée tant que la décision de la justice française n'aurait pas été rendue dans ces procès.

Puis Mme MICHELLE fit la liste des travaux divers réalisés par le Secrétariat Exécutif depuis la dernière réunion du Comité Directeur, les questionnaires envoyés, les informations détaillées sur la FIAF préparées à l'intention de différents organismes et publications cinématographiques, et fit un rapport sur les visites reçues au bureau,

./.

#### entre autres :

- M. COUNDOUROS, de la Cinémathèque Hellenique, qui fut mis au courant de fagure les étendue, des activités de la FIAF. M. COUNDOUROS mit en doute la veracité de la liste de films présentée par la Cinémathèque de Grèce pour sa candidature et promit d'en donner les preuves.
- MM. PIM DE LA PARA et VERSTAPPEN, étudiants à Amsterdam qui se promettent d'établir des cinémathèques à leur retour dans leurs pays respectifs, Surinam et Curação, et à qui fut remise une documentation complète sur la FIAF.
- M. Guy COTE, de Connaissance du Cinéma à Montreal, auquel furent expliquées de vive voix les raisons pour lesquelles l'Assemblée Générale à Belgrade n'avait pas procéié au vote sur la candidature de Connaissance du Cinéma.
- M. KUBELKA, de Oesterreichisches Filmmuseum, qui est en train d'établir une archive à Vienne, et auquel toutes les explications et toute la documentation sur la FIAF furent données.

Mme MICHELLE mentionna que le Secrétariat était toujours en contact avec les personnes intéressées à la création de cinémathèques, en Algérie : M. ADJALI, en Inde : M. RAM DEV

A la suite de la dernière réunion du Comité Directeur, les lettres envoyées à M. OUBINA, de l'Archive Nationale d'Argentine, M. BOUABLE SEDDIK du Maroc, étaient restées sans réponse; quant à l'Ambassadeur des U.S.A. à Paris, celui ci avait remercié la Fédération pour la lettre de condolémnces écrite à l'occasion du décès du Président Kennedy.

Enfin, Mme MICHELLE distribua aux membres présents la Bibliographie des publications d'archives, disponible pour la distribution ou la vente, préparée par le Secrétariat.

Le Président TOEPLITZ remercia Mme MICHELLE pour son rapport, M. PRIVATO exprima également sa satisfaction et indiqua que ce rapport prouvait le développement et l'influence de notre Fédération, et éclaireissait la situation juridique et légale de la FIAF.

Puis le Comité Directeur discuta des différents points de ce rapport :

En ce qui concerne les procès et la situation légale, le Comité Directeur pense qu'il fallait considérer l'attitude de M. MAITREN comme représentant à titre officieux celle des Autorités Françaises, mais que dans tous les cas, il fallait poursuivre la politique engagée et continuer les deux procès.

A la veille de l'Assemblée Générale, le Président prendrait contact avec l'Avocat, ferait un rapport au Comité Directeur et, s'il y a de nouveaux éléments dans les procès, les présenterait avec de nouvelles propositions, s'il y a lieu, à l'Assemblée Générale.

Puis le Comité Directeur remercia le Secrétariat pour la liste des publications des archives en spécifiant combien elle était utile à tous. Il fut décidé de préparer ultérieurement un supplément, avec l'indication, pour usage bibliographique, des publications épuisées, et également d'inclure cette liste dans l'Annuaire.

Le Comité Directeur passa ensuite à l'examen des diverses publications de la TIAF.

ANNUAIDE - Le Comité Directeur fut informé que M. LIPPMANN (Deutsches Instit : für Filmkunde - Viesbaden)

avait accepté la responsabilité d'imprimer l'Annuaire pour le Congrès.

Les membres du Comité Directeur discutaient du Contenu des différents chapitres. Dans le chapitre sur le Congrès de Belgrade où serait donnée la liste des membres, il fut discuté de l'opportunité d'y indiquer les membres ayant cessé d'appartenir à la Fédération. Le Comité Directeur décida que seraient mentionnées les archives membres de la FIAF, puis celles qui ne sont plus membres, en indiquant brièvement la raison (par exemple Cinémathèque Suisse : radiée pour non-paiement des cotisations).

Les membres du Comité Directeur discutèrent également de la nécessité de mettre l'accent autant sur les activités de la FIAF consacrées au présent du cinéma que sur le cinéma ancien.

Enfin, le Comité Directeur décida de modifier le titre des deux derniers chapitres en englobant sous le titre : Introduction au Congrès 1964 :

- l'article consacré à Gosfinofond
- l'Hommage à Louis Lumière.

### BROCHURE SUR LES ARCHIVES EN FORMATION

A l'aide des éléments préparés par M. DE VAAL, Mme MICHELLE et lui-même, M. LINDGREN accepta de prendre la responsabilité de la rélaction définitive et de l'édition de cette brochure.

#### STATU :S

Le Comité Directeur décida de faire imprimer aussitôt après le Congrès de Moscou, des Chapitres des Règlements non encore imprimés.

### MANUEL DE PRESERVATION

La traduction anglaise définitive a été réalisée par le Nederlands Filmmuseum et la National Film Archive. La version allemande déjà en circulation a été entièrement prise à sa charge par Staatliches Filmarchiv. Pour la version anglaise que Staatliches Filmarchiv a préparée, il fut décidé qu'elle serait vendue, et que les premières rentrées jusqu'à concurrence des frais de publication engagés, seraient versées au Staatliches Filmarchiv, le resteétant acquis à la FIAF. Ce principe fut accepté pour toutes les autres publications entreprises par des archives membres pour le compte de la FIAF. M. LEDOUX se chargea de la publication de la version française du Manuel.

### CATALOGUE DES LONG METRAGES MUETS

M. LEDOUX indiqua que le supplément au Catalogue était en préparation, avec les films muets étrangers dans les collections de Gosfilmofond, et les listes des archives n'ayant pas participé à la Lère édition.

Il proposa de rendre ce catalogue public.

Pour la première fois il fut donc discuté à ce Comité Directeur de la publication du Catalogue collectif des films de la FIAF pour l'extérieur. Le Comité Directeur d'cida que cette question devait être examinée à fond jusqu'à la prochaine réunion aux voir comment elle pourrait être résolue, et pour proposer à l'Assemblée Générale un pas définitif dans cette direction (laissant aux archives qui s'y refusent la faculté de ne pas y participer).

Le point suivant examiné par le Comité Directeur fut les questions relatives au membres.

- Le Comité Directeur prit note des contacts du Secrétariat Exécutif avec les personnes intéressées à la création de cinémathèques en Algerie, en Inde, à Surinam, Curação.
- En ce qui concerne les archives Grecques, le Comité Directeur constata que l'une d'elles la Cinémathèque Hellenique participait activement à la Fédération, qu'elle avait payé sa cotisation, alors que la Cinémathèque de Grèce n'était que formellement membre de la Fédération.
- M. TOEPLITZ avait été informé au début de 1964 par M. ROLAND que la situation financière de la Cinemateca Argentina s'était amélionée de façon très satisfaisante et permettrait un développement de ses activités. Mais depuis, il n'eut plus aucune nouvelle, pas plus que de M. CUBINA, de la Cinémathèque Nationale d'Argentine.
- M. LEDOUX présenta un court rapport sur son voyage au Mexique et informa le Comité Directeur que la personne la plus qualifiée pour la création d'une cinémathèque au Mexique était Mme C. TOSCANO, à laquelle le Comité Directeur décida d'écrire une lettre afin de se mettre en contact avec elle.
- M. LEDOUX informa également le Comité Directeur que la Cinemateca de Cuba avait demandé l'autorisation de collaborer avec la Cinémathèque Française pour un Hommage à Gérard Philippe. Cette autorisation fut accordée.
- M. POGACIC porta à la connaissance du Comité Directeur que l'actuel Attaché Culturel du Vénézuela à Belgrade avait mission d'organiser une cinémathèque nationale à Caracas. Le Comité Directeur prit bonne note des informations de M. POGACIC et décida de voir quel serait le d'veloppement de cette affaire.
- En ce qui concerne la Cinémathèque du Maroc, il fut décidé que le Trésorier devait écrire une lettre disant que cette institution est définitivement radiée de la FIAF.
- La question de Connaissance du Cinéma à Montreal avait été discutée longuement à Belgrade, et en vue de la situation existante, il avait été décidé de remettre la discussion de la candidature à la réunion du Comité Directeur suivant, si Connaissance du Cinéma confirmait le maintien de cette candidature.

M. Guy COTE, Président de Connaissance du Cinéma, ayant écrit pour confirmer que son institution désirait devenir membre provisoire de la FIAF, le Comité Directeur examina sa demande. Une discussion s'engagea sur cette candidature, car M. COTE spécifiait dans sa lettre qu'il avait établi des accords bilatéraux avec la Cinémathèque Franchise et George Eastman House et qu'il était déterminé à les maintenir. La question se posait donc de savoir si l'admission de Connaissance du Cinéma dans ces conditions m'était pas contraire à la recommandation prise par l'Assemblée Générale de Belgrade concernant les relations avec les ex-membres de la Fédération.

Après avoir examiné tous les aspects du problème, le Comité Pirecteur, par 7 voix contre 3. décida d'almettre la candidature de Connaissance du Cinéma à la qualité de tembre provisoire, en lui rappelant l'existence de la recommunication de l'Assemblée Conémale de Belgrade et exprimant l'attente d'une attitude loyale à l'égard de la Pédération, c'est à dire la communication des cas de collaboration avec les ex-membres de la FTAF.

D'autre part, le Comité Directeur demanda que Connaissance du Cinéma indique dans son titre sa qualité de cinémathèque ou musée du cinéma.

- Le Président avait reçu de la radio TV Suédoise une lettre indiquant que cette institution fait un effort pour la formation de jeunes spécialistes en leur faisant des projections de films d'archive. Dans cette tâche elle se heurte à la difficulté d'obtenir des films par l'intermédiaire de la Filmhistoriska Samlingarna. Pour résoudre ce problème, la Radio Suédoise propose deux solutions :
  - a) recevoir la permission d'obtenir des films d'archives étrangères sans passer par la cinémathèque nationale,
  - b) devenir membre de la FIAF.

Le Président exprima l'avis que l'activité culturelle de la Radio Suédoise méritait d'être encouragée et qu'il fallait trouver un moyen de lui venir en aide, alors que d'autres membres du Comité Directeur considérèrent que c'était une affaire purement interne dans laquelle la FIAF ne devait pas s'ingérer. Après discussion, il fut décidé, par 5 voix contre 4, d'écrire au Directeur de la Radio Suédoise en lui disant que le Comité Directeur n'avait pas été en mesure de résoudre la question, le représentant de l'archive nationale en Suède n'étant pas présent à la discussion, et que le Comité Directeur lui écrirait pour lui demander son point de vue.

- Le Comité Directeur a reçu la demande de candidature de Oesterreichisches Filmmuseum, archive en train de se former à Vienne. Après avoir examiné cette demande, le Comité Directeur décida d'écrire aux Directeurs de cette nouvelle archive que leur demande avait été accueillie avec la plus grande sympathie et beaucoup d'intérêt, mais que certains éléments requis par les Règlements n'étant pas inclus et la liste de films de l'archive n'étant pas suffisamment importante, l'examen de leur demande serait remis jusqu'à la prochaine réunion précédant l'Assemblée Générale. Ainsi, entretemps, la nouvelle archive aurait la possibilité de préparer les documents nécessaires et augmenter sa collection de films avec l'aide des membres de la FIAF.

- La question de l'admission de l'Imperial War Museum de Londres avait déjà été discutée à plusieurs reprises par le Comité Directeur qui avait proposé de l'admettre en qualité de membre correspondant une fois que la modification statutaire relative à cette quatégorie de membre aurait été ratifiée par l'Assemblée Générale. Toutefois, le Directeur de cette importante Institution n'était pas entièrement satisfait d'être admis su sein de la Fédération sur le même plan que des archives à peine formées. Le Comité Directeur décida d'écrire au War Museum, que chaque institution admise comme membre correspondant signerait avec la Fédération un accord individuel qui établirait sa position au sein de la FIAF, et qu'en aucun cas son importance ne serait diminuée, mais que l'art. 5 des Statuts était formel sur l'impossibilité de l'admettre comme membre provisoire ou effectif.

Le point suivant de l'ordre du jour était la préparation de l'Assemblée Générale et du Congrès de Moscou. Les dates en avaient été fixées comme suit par le Comité Directeur lors de sa réunion précédente :

Comité Directeur : 13 - 14 Juin 1964 Assemblée Générale et Congrès : 15 - 21 Juin 1964

Le Comité Directeur considéra qu'il ne lui était pas possible d'établir dès à présent le programme détaillé de ces jeurnées, mais qu'il devrait comprendre :

- les réunions de l'Assemblée Générale
- le Congrès
- l'exposition des affiches
- l'hommage à Louis Lumière
- les visites de Gosfilmofond et de Moscou

Puis le Comité Directeur discuta des diverses questions relatives à l'envoi des invitations et aux personnes invitées, et passa ensuite à la question de l'exposition internationale d'affiches, dont l'organisation avait été confiée à M. FRIDA (Ceskoslovenska Filmoteka - Prague). D'appes le rapport présenté par M. SVOBODA quant au nombre et à l'intérêt des affiches déjà envoyées, le Comité Directeur se montra optimiste sur la réussite de l'exposition et exprima l'espoir qu'il serait possible d'établir en temps utile sinon un catalogue complet et illustré, au moins une liste, et décida de profiter de cette exposition pour engager la Fédération dans une recherche dans le domaine de la classification et la conservation des affiches.

En ce qui concerne l'hommage à L. Lumière, le Comité Directeur en accepta le programme proposé par l'Union des Cinéastes Soviétiques qui organiserait la soirée comémorative :

- introduction sur L. Lumière
- souvenirs du cinéma pré-révolutionnaire racontés par un pionnier du cinéma russe
- projection de films de L.Lumière et des premiers films soviétiques.

M. LINDGREN fut chargé de préparer un exposé de 15 minutes environ sur L. Lumière.

1.

Pour conclure, <u>le Comité Directeur décida de charger le Président TOEPLITZ</u> d'établir, sur la base des expériences presées lors de son voyage à Moscou au mois de Mai, le programme détaillé de l'Assemblée Cénérale et des diverses manifestations du Congrès, et de l'envoyer aux membres du Comité Pirecteur, qui présenteraient leurs observe lors, afin de le faire approuver ensuite par le Comité Directeur précédant l'Assemblée C mérale.

Ensuite, le Trésorier, M. Jan DE VAAL, présenta son rapport. Il remercia le Secrétariat Exécutif pour l'officacité de son travail. Ayant présenté les chiffres des dépenses et des revenus à ce jour, et les prévisions de revenus pour le reste de l'année, il conclut en disant que la situation actuelle de la FIAF lui permettait simplement d'exister, mais non pas de se développer. C'est pourquoi il proposa une augmentation des cotisations. Les autres membres du Comité Directeur au cours de la discussion s'opposèrent à l'augmentation des cotisations, et exprimèrent le point de vue qu'il fallait créer des revenus nouveaux pour la Fédération. A cet effet, une Commission fut créée comprenant :

M. DE VAAL, Président,
MM. BANASZKIEWICZ, LEDOUX, LINDGREN, MONTY, VOLKMANN,

qui chercherait à voir les possibilités réelles d'entreprendre de nouvelles activités qui rapporteraient de l'argent dans l'avenir.

Le Projet Africain de la FIAF, issu de la motion de M. PRIVATO relative à l'aide aux pays en voie de développement, fut ensuite présenté par M. TOEPLITZ. Les grandes lignes de ce projet sont les suivantes :

- a) création d'archives dans les pays d'Afrique Noire et en attendant la construction de blockhaus dans ces pays, conservation des films de la production nationale dans des cinémathèques européennes;
  - formation de personnel d'archive qualifié au cours de stages dans les archives déjà bien établies;
- b) envoi de films à long ou court terme;
- c) liaison entre les pays en voie de développement et les divers organismes culturels éducatifs, scientifiques, historiques, les archives ou centres d'archives créés par la FIAF étant en quelque sorte les centres de collection de tout matériel enregistré de façon mécanique.

Ce projet a été inclus dans la liste des projets présentés par ses membres au Conseil International de Cinéma et Télévision qui a donné l'autorisation à la FIAF de s'adresser à l'Unesco pour recevoir son aide. L'Unesco a donné le conseil d'approcher ses experts dans les différents pays d'Afrique, et le projet leur a été communiqué. L'action de la FIAF dans ces pays est donc commencée, et on peut espérer d'obtenir un contrat de l'Unesco pour envoyer un expert de la Fédération étudier sur place les besoins et les

possibilités de réalisation.

Après discussion de ce projet, il fut accepté par le Comité Directeur qui chargea le Président de le poursuivre, et l'autorisa à se faire représenter par Mue MTONION pour toutes dérandes et contacts nécessions à l'autoris.

Sur la demande de Mme MICHELLE le Comité Directeur examina ensuite la question de la réalisation pratique des accords FIAF - FICC. MM LEDOUX et LINDGREN, qui avaient participé à l'élaboration de l'Accord de Soho, indiquèrent les étapes à suivre pour qu'un film offert par une archive de la FIAF fut transmis aux Ciné-Clubs qui le demandent :

Pour chaque film, proposé par une archive, et demandé par un ciné-club, le Secrétariat de la FIAF a la tâche d'en informer :

1) - l'archive du pays où est la copie du film,

2) - l'archive du pays où se trouve le ciné-club demandant le film,

3) - l'archive du pays d'où provient le film, en lui demandant qui est l'ayant droit.

Si l'archive du pays d'où provient le film répond qu'elle donne son accord, et indique qui est l'ayant droit, la voie est libre, la FIAF prévient la FICC qu'elle peut s'adresser à l'ayant droit. Puis, la FICC ou son membre national, ayant obtenu l'autorisation, la communique à l'archive possédant la copie, en même temps qu'elle paye le coût de tirage de la copie et indique l'adresse à laquelle celle-ci doit être envoyée. L'archive du pays où se trouve le ciné-club demandant le film ayant été informée préalablement, il ne se pose pas de problème à cet égard.

La question des ayants-droits des films allemands posant des problèmes, M. VOLKMANN donnait les informations suivantes :

En Allemagne Démocratique, pour tous les films produits avant 1945 (films nazis, documentaires, actualités) les droits en sont à l'Etat qui les a transmis au Staatliches Filmarchiv qui est donc dépositaire des droits de tous les films de DDR.

En Allemagne Fédérale, les droits des différents films sont entre les mains des diverses firmes de production : UFA (films de l'UFA ancienne), Bavaria (films de Bavaria, Tobis, Pragfilm), Transit (films nazis, documentaires, actualités).

M. VOLKMANN fut d'accord qu'en ce qui concerne les droits des films allemands, on s'adressa à la fois au Staatliches Filmarchiv, et aux diverses organisations d'Allemagne Fédérale. En tous cas, il s'offrit pour conseiller les archives si des problèmes se posaient à elles, étant lui-même expert en la matière.

Le Comité Directeur passa ensuite à l'examen de la question des relations de la FIAF avec d'autres organisations internationales.

- C.I.C.T. Le Président fit un rapport sur les activités du C.I.C.T. dont il est Secrétaire Général Adjoint, et au sein duquel il veille sur les intérêts de la FIAF.
- I.C.O.M. M. LEDOUX posa la question au Comité Directeur de l'opportunité de l'adhésion du Musée du Cinéma de Bruxelles au Comité des Musées du Cinéma de l'I.C.O.M. dont le Secrétaire Général est M. LANGLOIS, comme il avait été pressenti de le faire. Le Comité Directeur considéra que cela serait conforme à la politique qu'il avait envisagée lors de sa réunion précédente, et qu'il n'y avait en cela aucun risque ni désavantage pour la Fédération.
- C.I.C.A.E. Confédération Internationale des Cinémas d'Art et d'Essai.

  M. TOEPLITZ et Mme MICHELLE exposèrent les contacts qui avaient été pris avec la Section Française de cette organisation en vue d'une collaboration éventuelle.

  Après discussion, le Comité Directeur s'opposa à un accord formel avec cette organisation, tout en se déclarant prêt à lui apporter l'aide des archives, en raison des intérêts communs qui les lient.
- F.I.F.A. M. TOEPLITZ, Commissaire Adjoint de la F.I.F.A., fit à ce titre un bref rapport sur les activités de cette organisation.

Enfin, M. TOEPLITZ donna à Mme BIRO (Magyar Filmarchiwum), sur sa demande, quelques informations relatives à la C.I.D.A.L.C..

M. TOEPLITZ présenta ensuite la question des modifications statutaires relatives à la notion de membre correspondant. Cette question avait déjà été discutée à plusieurs réunions du Comité Directeur, et le projet avait été formé pour élargir le champ de travail de la Fédération en augmentant le nombre des institutions pouvant travailler dans le cadre de la FIAF. Les changements statutaires proposés au dernier Comité Directeur et approuvés par lui, prévoyaient l'admission de diverses catégories d'institutions, et en raison de l'impossibilité d'envisager tous les cas particuliers pouvant se présenter, avaient utilisé le moyen de conventions mutuelles règlant les relations de la FIAF avec le membre correspondant dans chaque cas. Toutefois, les membres du Comité Directeur soulevèrent au cours de la discussion un certain nombre de difficultés et présentèrent diverses propositions. C'est pourquoi le Comité Directeur fut amené à modifier sa conception et prendre les décisions suivantes :

- Annuler la catégorie de membre correspondant.
- Créer une nouvelle catégorie, celle de "membre associé", pour les institutions poursuivant des buts similaires dans certains domaines à ceux des membres de la Fédération, mais qui n'auraient jamais toutes les qualifications statutaires requises pour devenir membre provisoire ou effectif. Celles-ci paieraient une cotisation restreinte.
- Faciliter les modalités d'admission des membres provisoires, faire passer de 3 à 5 ans leur stage en cette qualité, avec la faculté de leur accorder un délai de 2 années supplémentaires dans les cas spéciaux.

Le Comité Directeur chargea le Président d'établir le projet de ces modifications statutaires et se déclara d'accord de soumettre ce projet comme présentant le point de vue du Comité Directeur à l'Assemblée Générale.

Ayant terminé la discussion de ce point de l'ordre du jour, le Comité Directeur fut saisi de la plainte de Melle PROLO (Museo del Cinema - Turin) à l'égard de M. LINDGREN, à savoir que ce dernier n'avait pas répondu à ses lettres et ses demandes de films. Le Président indiqua qu'il avait écrit à Melle PROLO en lui demandant de venir à Zurich pour que la question fut résolue en présence des deux parties intéresnées, et que Melle PROLO avait répondu qu'elle ne pouvait pas venir. Après avoir entendu les explications de M. LINDGREN, et regretté l'absence de Melle PROLO et celle de M. FICRAVANTI, membre Italien du Comité Directeur, le Comité Directeur décida d'écrire à Melle PROLO ce qui suit :

- que M. LINDEREN regrettait de n'avoir pas répondu en temps utile à ses lettres, mais que des raisons d'ordre intérieur de son archive l'avait retardé dans sa correspondance;
- que M. LINDGREN était prêt à lui envoyer directement des films;
- que le Comité Directeur admettait que le Musée du Cinéma, membre effectif de la FIAF, devait recevoir des films des autres membres, mais qu'en contrepartie, n'ayant pas de films à donner en échange, il devait donner un apport effectif aux travaux de la Fédération.

Le Comité Directeur considéra ainsi que la question était résolue, mais que, si Melle PROLO n'en était pas satisfaite, le Comité Directeur y reviendrait à sa prochaine réunion, sous condition que Melle PROLO y soit présente ou représentée, et qu'alors M. LINDGREN apporterait à la discussion ses contre-plaintes à l'égard de Melle FROLO.

M. DE VAAL fit ensuite un bref rapport sur les réponses qu'il avait reçues à son questionnaire relatif au Centre de Circulation Interne de la FIAF (Pool), sur la possibilité d'établir et de faire circuler des séries de films. Le Comité Directeur conclut en proposant à M. DE VAAL d'essayer de construire une des séries proposées, par exemple le Western, et d'en voir les possibilités pratiques de circulation.

Plusieurs questions diverses restaient à être examinées.

- Le Comité Directeur fut informé par une lettre de M. LAURITZEN de la situation de la Filmhistoriska Samlingarna au sein de l'Institut Suédois du Cinéma.
- Le Président communique au Comité Directeur la nouvelle d'une conférence des Historiens du Cinéma despays de l'Est à Budapest en Septembre 1964.
- M. VOLKMANN informa le Comité Directeur que le Staatliches Filmarchiv organiserait au

٠/٠

cours du prochain Festival de Leipzig une Retrospective FLAHERTY, et demande le patronnage de la FIAF pour cette manifestation. Le Comité Directeur décida de l'accorder.

- M. LEDOUX rappela qu'il était nécessaire d'informer les membres des activités du Comité Directeur, de les tenir au courant des décisions prises à chaque réunion. Le Comité Directeur exprima son accord sur ce point, et spécifia que cette tâche était dévolue au Secrétaire Général.
- Puis M. LEDOUX donna des précisions sur la liste des "cinémathèques de production" qu'il avait été chargé d'établir pour l'Unesco, et M. LINDGREN ayant émis certaines objections à cet égard, il fut établi que les archives n'étaient pas obligées de figurer dans cette liste, mais qu'en tous cas toutes les restrictions relatives aux accords des ayants-droits seraient mentionnées.
- Enfin M. POGACIC suggéra de faire appel, si nécessaire, à l'aide d'un expert décorateur polonais, M. PANASKIEWICZ, pour la réalisation de l'exposition des affiches à Moscou, et il informa le Comité Directeur que la Cinémathèque Yougoslave fêterait cette année son 15e anniversaire, et qu'à cette occasion il demandait le patronnage de la FIAF pour les manifestations qui seraient organisées. Le Comité Directeur considéra que le patronnage de la FIAF pour une manifestation nationale n'était pas justifié, mais que la FIAF serait heureuse d'y être invitée.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, le Président déclara la séance close.

0000000

Le Président

Le Secrétaire Général

Jerzy TOEPLITZ

Jacques LEDOUX